Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600297-20260320-DCM19_2026-DE

Département
du **MORBIHAN**

MAIRIE DE CALAN

Arrondissement
de **LORIENT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALAN

L'an deux mil vingt-six le 20 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GUIGUEN, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026.

Présents : Yann GUIGUEN, Jessica TRIQUET, Bernard FIOLEAU, Sandrine JUHEL, François GABILLET, Audrey AUFFRAY-FAVRE, Erwan L'HEREEC, Yolande OLIVIER, Yann LE GUEVELLO, Annick L'HOTELLIER, Jean-Noël LE DROGO, Anicée GUIDOSSE, Pierre GALIC, Claire Boutin, Benoit LE TOULLEC.
Absents excusés : /

Madame Yolande OLIVIER a été élue secrétaire.

N° 19-2026 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
A ce titre, il est proposé de désigner Madame Yolande OLIVIER pour exercer ces fonctions.

Ceci exposé,
Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Article 1 : **Désigne Madame Yolande OLIVIER** pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Yolande OLIVIER

Olivier

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Yann GUIGUEN

Mairie de CALAN 56240 (Morbihan)

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le 23 MARS 2026
De la publication le 23 MARS 2026
Fait à Calan, le 23 MARS 2026
Le Maire,

Mairie de CALAN 56240 (Morbihan)